



**DIRECT DEPOSIT REQUEST / ELECTRONIC TRANSFER REQUEST (PAYMENTS > \$25 MILLION) FOR EXCISE REFUNDS AND REBATES  
DEMANDE DE DÉPÔT DIRECT / DEMANDE DE TRANSFERT ÉLECTRONIQUE (PAIEMENTS > 25 MILLIONS) POUR LES RISTOURNES ET  
REMBOURSEMENTS D'ACCISE**

- Attach the completed form to your return, rebate application, or send separately to the Summerside Tax Centre, Other Levies Unit, 275 Pope Road, Suite 101, Summerside PE C1N 6E7
- Veuillez joindre le formulaire rempli à votre déclaration, à votre demande de remboursement ou envoyez le formulaire séparément au Centre fiscal de Summerside, Unité des autres prélèvements, 275 chemin Pope, Bureau 101, Summerside PE C1N 6E7
- Due to changes implemented by the Canadian Payments Association, if you are filing a claim for an amount that exceeds \$25 million, this form must be attached to the application. This only needs to be done once unless your banking information changes.
- Suite aux modifications que l'Association canadienne des paiements a mises en place, si vous produisez une demande pour un montant de plus de 25 millions de dollars, vous devez joindre ce formulaire à la demande. À moins d'une modification à vos renseignements bancaires, vous ne devez entreprendre cette procédure qu'une seule fois.
- For more information on direct deposit / electronic transfer, see the back of this form.
- Pour en savoir plus sur le dépôt direct / transfert électronique, lisez le verso de ce formulaire.

**Part - Partie I : Identification (Please print clearly) – Renseignements généraux (Écrivez lisiblement)**

Business Number – Numéro d'entreprise		Excise Refund Account Number – Numéro de compte de la taxe d'accise pour demande de remboursement	
Applicant's last name and given name or legal name of organization – Nom de famille et le prénom du demandeur ou le nom légal			
Mailing address – Adresse postale			
City – Ville		Province	Postal code – Code postal

**Check one box only (✓) - Veuillez cocher une case seulement (✓)**

- Claim > \$25 million / Demande > \$25 millions    
  Start Direct Deposit / Début du dépôt direct    
  Change Direct Deposit Information / Modification de l'information du dépôt direct    
  Stop Direct Deposit (complete part 1 & 3 only) / Interruption du dépôt direct (Ne remplir que les parties 1 & 3)

**Part - Partie II : Direct deposit / electronic transfer routing information - Renseignements sur l'acheminement du dépôt direct / transfert électronique  
(see back for instructions – voir les instructions au verso)**

Complete the banking information area below or attach a blank cheque with the information encoded on it and write "VOID" across the front.	Remplissez les cases ci-dessous ou joignez un chèque en blanc encodé sur lequel vous aurez inscrit <<NUL>>	
Name of the financial institution – Nom de l'institution financière		
Address of the financial institution – Adresse de l'institution financière		
City – Ville	Province	Postal code – Code postal
Name(s) of the account holder(s) – Noms du ou des titulaires du compte		
Branch no. – N° de la succ.	Inst. no. – N° de l'inst.	Account number – Numéro de compte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Part - Partie III : Certification – Attestation**

I am the individual identified in Part I or I am authorized to sign this form on behalf of the person or party identified in Part I.	Je suis le particulier identifié à la partie I ou je suis autorisé à signer ce formulaire au nom de la personne identifiée à la partie I.	
The account holder identified herein requests and authorizes the Minister of National Revenue to directly deposit into the account identified in Part II, amounts payable to the account holder under the <i>Excise Tax Act</i> , the <i>Excise Act</i> , the <i>Excise Act 2001</i> and the <i>Air Travellers Security Charge Act</i> .	Le titulaire du compte désigné ci-dessous autorise le ministre du Revenu national à déposer dans le compte indiqué à la partie II les montants qui lui sont dus selon la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> , la <i>Loi sur l'accise</i> , la <i>Loi de 2001 sur l'accise</i> et la <i>Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien</i> .	
I certify that the information given on this Direct Deposit / Electronic Transfer request form is, to the best of my knowledge, correct and complete in every respect.	J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets à tous les égards.	
Name – Nom	Signature	Date Y-A M D-J
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Personal information provided on this form is protected under the provisions of the *Privacy Act* and is maintained in Personal information Bank CRA PPU 046.

Les renseignements personnels fournis sur ce formulaire sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et sont conservés dans le fichier de renseignements personnels ARC PPU 046.

## Direct Deposit / Electronic Transfer Information

### What conditions apply (Direct Deposit)?

- Only Excise Refunds and/or Rebates can be deposited directly into the account identified in Part II. If you would like more information about Direct Deposit for other refunds you receive from the Canada Revenue Agency, please contact your local Tax Service Office. You can find the telephone number in the Government of Canada section of your local phone book. You may also access the information on the internet at <http://www.cra-arc.gc.ca>
- Until your completed form has been processed, you will continue to be paid by cheque.
- This is a one-time application. If, after the start of direct deposit, you wish to revoke your direct deposit authorization, change your financial institution, change the branch of your financial institution or change your account number, you must complete a new form E664, *DIRECT DEPOSIT REQUEST / ELECTRONIC TRANSFER REQUEST (PAYMENTS > \$25 MILLION) FOR EXCISE REFUNDS AND REBATES*. Direct deposit requests will remain in effect until a new form is submitted.
- The Canada Revenue Agency may redirect payments in accordance with information provided by the financial institution if advised of a change in the financial institution number, branch or account number.
- The account you identified has to hold Canadian funds at a financial institution in Canada.
- If for some reason we cannot deposit funds in the account, we will mail a cheque to you at the address we have on file.

### The advantages of Direct deposit

- Direct deposit is a safe, convenient, dependable, and timesaving way to receive your Excise Refunds and/or Rebates. Direct deposit is completely confidential.
- There is less risk of direct deposit payments being lost, stolen, or damaged as may happen with cheques.
- Funds for a direct deposit payment will be available in your bank account on the same day that we would have mailed your cheque.

### What conditions apply (Electronic transfer)

- Due to changes implemented by the Canadian Payments Association, payments for claims that exceed \$25 million will be issued via electronic transfer. It is your responsibility to verify with your financial institution that you are capable of receiving payments through electronic transfer.
- This form **MUST** accompany your application for a refund or rebate that exceeds \$25 million. This will only have to be done once unless your banking information changes.

### How to complete Part II - Direct Deposit Routing Information

- Enter your branch number, the institution number, and your complete account number in the spaces provided (see the example below). You can find these numbers in your passbook, bank statement, encoded deposit slip, cheque, or by contacting your financial institution.

999 9999 999 9999 99

↑                    ↑                    ↑                    ↑                    ↑

Cheque number (do not enter this number) – Numéro du chèque (ne pas inscrire ce numéro)

Branch number (5 digits) – Numéro de la succursale (5 chiffres)

Institution number (3 digits) – Numéro de l'institution (3 chiffres)

Account number – Numéro de compte

- **or**  
Attach a blank cheque with the banking information encoded on it and write "VOID" across the front.

## Information – Renseignements au sujet du dépôt direct / transfert électronique

### Conditions à respecter (dépôt direct)

- Seuls les remboursements de Ristourne et Remboursements de l'Accise peuvent être déposés directement dans le compte indiqué à la partie II. Si vous désirez plus de renseignements sur les dépôts directs pour d'autres types de remboursement que vous recevez de l'Agence du revenu du Canada, veuillez communiquer avec votre bureau local des services fiscaux. Vous trouverez les numéros de téléphone dans l'annuaire téléphonique dans la section réservée au gouvernement du Canada. Vous pouvez aussi avoir l'accès à l'information sur le réseau Internet à <http://www.cra-arc.gc.ca>
- Vous continuerez à être payé par chèque jusqu'à ce que votre formulaire ait été traité.
- Il s'agit d'une demande unique. Si, après le début du dépôt direct, vous désirez annuler votre autorisation, changer d'institution financière, de succursale ou de numéro de compte, vous devez remplir un nouveau formulaire E664, *DEMANDE DE DÉPÔT DIRECT / DEMANDE DE TRANSFERT ÉLECTRONIQUE (PAIEMENTS > \$25 MILLIONS) POUR LES RISTOURNES ET REMBOURSEMENTS D'ACCISE*. La demande de dépôt direct demeure en vigueur jusqu'à ce que le nouveau formulaire soit présenté.
- L'agence du revenu du Canada peut ré-acheminer les paiements en conséquence si l'établissement financier nous informe d'une modification du numéro d'établissement financier, de succursale ou de compte.
- Le compte que vous désignez doit être un compte en monnaie canadienne, tenu dans une institution financière au Canada.
- Si nous ne pouvons pas déposer les montants dans le compte, nous vous posterons un chèque à l'adresse indiquée dans nos dossiers.

### Avantages du dépôt direct

- Le dépôt direct est une méthode sûre, pratique et rapide vous permettant de recevoir vos remboursements et ristournes de l'Accise. La confidentialité est complètement assurée.
- Il y a peu de risques que les paiements par dépôt direct soient perdus, volés ou endommagés, comme cela peut se produire dans le cas des chèques.
- Les paiements effectués par dépôt direct sont versés dans votre compte le jour où nous vous aurions posté votre chèque.

### Conditions à respecter (transfert électronique)

- Compte-tenu des modifications que l'Association canadienne des paiements a mises en place, les paiements pour les demandes de plus de 25 millions de dollars seront émis par transfert électronique. Il vous incombe de vérifier auprès de votre institution financière si vous pouvez recevoir des paiements par transfert électronique.
- Ce formulaire **DOIT** accompagner votre demande de remboursement de plus de 25 millions de dollars. À moins d'une modification à vos renseignements bancaires, vous ne devrez entreprendre cette procédure qu'une seule fois.

### Comment remplir la partie II - Renseignements au sujet de l'acheminement du dépôt direct

- Inscrivez dans les cases le numéro de succursale, le numéro de l'institution et votre numéro de compte au complet (voir l'exemple ci-dessous). Vous trouverez ces numéros dans votre livret de banque, sur votre relevé bancaire, sur votre bordereau de dépôt codé ou sur un chèque. Vous pouvez également communiquer avec votre institution financière pour obtenir ces renseignements.

- **ou**  
Joignez un chèque en blanc encodé sur lequel vous aurez inscrit « NUL ».